

29 nov 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 29 novembre 2002](#)

Accord euro-méditerranéen d'association

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé trois avant-projets de loi portant assentiment à l'accord euro-méditerranéen d'association, entre la Communauté européenne et ses Etats membres d'une part, et respectivement l'Egypte, le Liban et l'Algérie d'autre part.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé trois avant-projets de loi portant assentiment à l'accord euro-méditerranéen d'association, entre la Communauté européenne et ses Etats membres d'une part, et respectivement l'Egypte, le Liban et l'Algérie d'autre part.

L'accord permettra de renforcer les liens existant entre l'Union européenne et ces pays en instaurant, sur des bases équilibrées, des relations fondées sur la réciprocité et le partenariat. L'accord sera présenté à l'assentiment du Parlement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe